



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-100 / 4-1-1-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 septembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Représentés :** A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, J. ROBERT.

**Absents :** J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Josette Couturier.

---

**OBJET :** RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS SUPPRESSION DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations, suppressions et transformations de postes

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet d'ajuster certains postes à des modifications en cours de l'organigramme notamment dans le cadre de recrutements et d'une intégration directe.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 19 septembre 2017,  
Vu l'avis du comité technique du 27 septembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De procéder aux opérations suivantes :

| Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la ville |   |  |   |
|---|---|--|---|
| 1   | 1 Animateur Principal 1ère classe<br>Temps complet 100 %<br>Direction de la Vie Sportive                          | Changement de filière<br>suite à une intégration<br>directe                          | 1 Rédacteur Principal 1ère classe<br>Temps complet 100 %<br>Direction de la Vie Sportive                    |
| 2   | 1 Agent de maîtrise<br>Temps complet 100 %<br>Police Municipale - ASVP  | Changement de grade<br>suite au recrutement  | 1 Adjoint technique territorial<br>Temps complet 100 %<br>Police Municipale - ASVP                          |
| 3   | 1 Agent de maîtrise principal<br>Temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique Municipal                          | Changement de grade<br>suite au recrutement  | 1 Adjoint technique territorial<br>Temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique Municipal                  |
| 4   | 1 Ingénieur<br>Temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique Municipal  | Changement de grade<br>suite au recrutement  | 1 Technicien<br>Temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique Municipal                                     |
| 5   | 1 Ingénieur Hors Classe<br>Temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique Municipal                                | Changement de grade<br>suite au recrutement  | 1 Ingénieur<br>Temps complet 100 %<br>DST - Centre Technique Municipal                                      |
| 6   | 1 Adjoint d'animation 2ème<br>classe<br>Temps non complet 28 %<br>Direction Education Enfance<br>Jeunesse Famille | Modification du poste<br>suite à l'augmentation<br>du temps de travail d'un<br>agent | 1 Adjoint d'animation 2ème classe<br>Temps complet 100 %<br>Direction Education Enfance<br>Jeunesse Famille |

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

